



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec182

Sollicitation d'une subvention en lien avec l'étude à réaliser sur le charrier des Ducs de Charost

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant ;

CONSIDÉRANT que la collectivité a pour projet d'intégrer le charrier des Ducs de Charost à l'exposition du château situé au Logis Renaissance. Elle souhaite réaliser en amont une étude permettant d'obtenir un constat sanitaire et structurel de l'objet classé et d'avoir un protocole de dépose et repose du meuble ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter un financement de la DRAC à hauteur de 50% sur la base d'un coût projet estimé à 3 468€ HT

Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 03/10/2025

Le maire,
Rémy ORHON



03 OCT. 2025

Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20251003-2025dec182-AU
Reçu le 03/10/2025